

La ville participative en 10 questions

LES ESSENTIELS



Grégoire Milot

La ville participative en 10 questions

LES ESSENTIELS



Grégoire Milot
Président d'État d'Esprit Stratis

territorial éditions

CS 70215 - 38501 Voiron Cedex
Tél.: 04 76 65 87 17 - Fax: 04 76 05 01 63

Retrouvez tous nos ouvrages sur <http://www.territorial-editions.fr>

Référence BK 275
Avril 2019

**Vous souhaitez être informé
de la prochaine actualisation
de cet ouvrage ?**

C'est simple !

Il vous suffit d'**envoyer un mail**
nous le demandant à :

jessica.ott@territorial.fr

Au moment de la sortie de la nouvelle édition de l'ouvrage,
nous vous ferons une **offre commerciale préférentielle**.

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur
de recourir à un professionnel du droit.

 <p>DANGER LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</p>	<p>Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie. CFC 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70</p>
---	---



© Territorial, Voiron

ISBN: 978-2-8186-1541-6

ISBN version numérique: 978-2-8186-1542-3

Imprimé par Reprotechnic, à Bourgoin-Jallieu (38) - Mai 2019

Dépôt légal à parution

Sommaire



Ville participative, ville de demain ?	p.9
Une tendance renforcée... difficile à mettre en œuvre	p.9
Surmonter les réserves	p.10

1. Qu'est-ce qu'une ville participative ?



La participation des citoyens n'est pas une nouveauté	p.13
Les cahiers de doléances, le premier débat public ?	p.13
Une participation qui se cherche	p.14
La décentralisation favorise-t-elle la participation ?	p.14
Des principes à connaître et intégrer	p.15
La concertation n'est pas une codécision	p.15
Intérêts particuliers et intérêt général	p.16
Toucher tous ceux qui sont susceptibles d'être intéressés par le projet	p.17
Faire participer ceux que l'on ne voit pas	p.17
Définissons la ville participative	p.19
Démocratie représentative et démocratie participative	p.19
Une démarche globale	p.19
Un état d'esprit	p.20
Des contraintes à intégrer	p.21
Formaliser son attachement à la concertation	p.22
Quelle organisation au sein de la ville ?	p.24
Former les agents	p.24

2. Pourquoi lance-t-on une procédure participative ?



Une demande sociale	p.27
L'expertise d'usage	p.27
Connaître et comprendre avant d'intervenir	p.27
Une crise de légitimité des élites	p.28
Un nouveau cadre démocratique	p.28
L'opacité et l'éclatement des circuits de décision	p.28
Le réflexe individualiste	p.29
Le pouvoir de comprendre et d'agir	p.29

Les risques à connaître	p.29
La participation structure les oppositions	p.29
La difficulté de mobiliser certains soutiens	p.29
Ce n'est pas un sondage sur le projet	p.30

3. Quel type de concertation faut-il engager ?

De quoi parle-t-on ?	p.33
La concertation de communication	p.35
La concertation légale	p.36
L'enquête publique : les premiers pas de la concertation	p.37
Un texte classique : la concertation L.300-2 du Code de l'urbanisme	p.38
Un élargissement de son application : la loi SRU	p.38
Des élargissements thématiques	p.39
Le débat public	p.39
Un droit à l'information	p.40
La concertation dans le domaine de la politique de la ville	p.40
La réforme du dialogue environnemental	p.41
La concertation structurelle	p.42
Les conseils citoyens	p.42
Les conseils de quartier	p.42
Le conseil municipal des jeunes	p.43
Les conseils des aînés	p.43
D'autres initiatives intéressantes	p.44
La concertation d'engagement	p.45
La concertation de construction	p.47
La concertation d'attente	p.48

4. À quoi sert la concertation ?

L'occasion de présenter son projet	p.51
Le moyen de l'améliorer	p.52
Répondre aux critiques en amont	p.53
Les erreurs à éviter	p.53
Annoncer l'option choisie avant la fin du débat	p.53
Utiliser la concertation pour montrer qu'on avance (à reculons)	p.54

5. Comment préparer une concertation ?

Volontaire ou imposée, une démarche constructive	p.57
Un état d'esprit ouvert et participatif	p.57
Un objet adapté	p.57
Une phase préparatoire de définition	p.58
Une étude de contexte	p.58
Compléter la démarche par une étude qualitative	p.60
Prévoir une organisation	p.61
Une préparation psychologique	p.61
Une équipe à construire	p.62
La définition de la stratégie de concertation	p.63
Une gestion interne ou externe ?	p.65
Définir un budget	p.66
Construire un calendrier	p.67

6. Comment présenter un projet ?

Un positionnement à trouver	p.71
Le Pack concertation classique	p.71
Une identité graphique	p.71
Une information sur le projet concerté	p.71
Une information sur la démarche participative : son organisation et les moyens d'y participer	p.73
Les réunions publiques	p.76
La diffusion des supports réalisés	p.76
Comment toucher des publics plus éloignés ?	p.77
Les moyens de toucher ces différentes cibles	p.79
Des actions complémentaires à étudier	p.80
Utiliser les supports de communication classiques	p.84

7. Comment permettre aux citoyens de s'exprimer ?

Les clefs de l'expression publique	p.89
Les réunions publiques, un classique	p.90
Les retours spontanés	p.90
Quelques questions préalables	p.90

L'intendance doit suivre	p.94
Faciliter l'expression de chacun	p.94
Comment donner la parole à la salle ?	p.98
L'attitude des élus lors des réunions publiques	p.99
La gestion de crise	p.99
Le rôle des questions écrites	p.99
Un enregistrement nécessaire	p.100
Comment conclure une réunion publique ?	p.100
Un compte rendu accessible	p.101
Internet : des espaces d'expression complémentaires	p.101
Les ateliers, une démarche constructive appréciée	p.103
Faciliter l'expression écrite	p.104
S'appuyer sur les technologies numériques pour renforcer la concertation	p.104
Des innovations intéressantes	p.107

8. Comment évaluer une concertation ?

Des critères d'analyse subjectifs	p.113
Y a-t-il eu des blocages ?	p.113
Des critères d'évaluation	p.114
Le projet a-t-il évolué au cours du débat ?	p.114
Le projet est-il mieux compris et accepté ?	p.115
Les thèmes du débat sont-ils toujours d'actualité ?	p.115
L'analyse des données quantitatives de la concertation	p.115
Les chiffres du débat	p.115
Comment les apprécier ?	p.116
Ne pas oublier l'analyse de la presse	p.116
Une analyse lexicologique	p.116

9. Que faire après une phase participative ?

Remercier les participants et donner son ressenti	p.119
Réaliser le bilan de la concertation	p.119
Communiquer sur le processus et le calendrier de la décision	p.120
Prendre une décision et le faire savoir	p.121
Conserver une mémoire de la phase de concertation	p.121

10. Comment construire une ville participative ?

Donner un cadre partagé	p.125
Prévoir une structure dédiée à la participation	p.125
Montrer que la concertation peut accélérer ou améliorer l'action publique plutôt que la bloquer ou la retarder	p.126
Regrouper et mieux structurer les organes de concertation	p.126
Réfléchir à l'évolution de procédures participatives	p.126
Utiliser la culture numérique	p.127
Donner une place centrale aux garants, imaginer un label	p.127
Favoriser la culture de la concertation	p.127

Ville participative, ville de demain ?

« Monsieur le Maire, votre projet d'aménagement a été préparé sans aucune concertation ! ». « Nous découvrons aujourd'hui seulement un projet qui n'a absolument pas été présenté et débattu ! ». La concertation publique est devenue un élément essentiel de l'action municipale. Mettre en place un plan local d'urbanisme (PLU), un plan national de rénovation urbaine (PNRU), aménager une place publique, associer les écoles de la ville sont des projets qui passent par une phase d'écoute et de dialogue largement annoncée.

Obligation légale, nécessité politique, bonne conscience citoyenne... les acteurs de l'action publique au niveau national ou territorial engagent des dispositifs souvent lourds, longs et complexes. Est-ce utile et efficace ? Sous la IV^e République pour évacuer un problème, « On créait une commission », aujourd'hui « On lance une large concertation ». Or, mal utilisée, la concertation peut se retourner contre son auteur.

Les opposants à un projet public demandent facilement une concertation pour s'opposer à une réforme. Paradoxalement, des citoyens dépolitisés et désintéressés de la chose publique en temps normal, se saisissent d'un dossier et bloquent un projet au nom de l'intérêt général, s'ils estiment leur intérêt individuel menacé. Les élus le savent bien. Illusion ou réalité, apparence ou volonté réelle, on doit associer les citoyens concernés dans une démarche participative qui est essentielle dans l'action municipale.

Une tendance renforcée... difficile à mettre en œuvre

Ce dispositif est au cœur d'une démocratie renouvelée fondée sur l'ouverture, la transparence et l'échange. Mais sa mise en œuvre est risquée. Si son annonce et sa pratique tendent à devenir la norme de la conduite des affaires publiques, la concertation n'est pas naturelle dans notre société et en particulier dans les villes. Malgré la multiplication des dispositifs de concertation, il n'y a pas en France de culture participative profonde et unifiée. Au final, la concertation a souvent été annoncée, lancée, mais sa pratique s'est heurtée aux égoïsmes particuliers et aux conservatismes politiques. Ces réserves ont été renforcées par la défiance des décideurs publics, traditionnellement réticents à toute remise en cause de leur légitimité électorale et méfiants à l'égard de l'incompétence politique citoyenne, fantasmée ou patente.

Les collectivités préfèrent trop souvent la concertation pipeau à la concertation réglo. Ce qui est annoncé, a le goût et la couleur de la concertation, mais ce n'est pas de la concertation. Les citoyens le voient et cela renforce leur défiance naturelle à l'égard de l'action publique.

Surmonter les réserves

La concertation, les citoyens la souhaitent, la demandent, mais quand elle est lancée, ils la craignent ou la critiquent. Les études qualitatives montrent qu'ils sont bien souvent dubitatifs quant à son efficacité, son utilité. « *Cela ne sert à rien* », « *On nous demande juste de choisir la couleur des bancs* », « *Cela coûte de l'argent* »... les préventions sont nombreuses de la part des citoyens sur des démarches qui sont attendues mais dont les résultats ne sont pas souvent vus et compris.

Comment faire et avec qui ? Quelle méthode suivre pour présenter son projet, le faire évoluer pour aboutir à un cadre compris, accepté et porté par la population concernée.

Il faut pour cela apporter de bonnes réponses aux 10 questions à se poser pour construire une ville participative.

1.

Qu'est-ce qu'une ville participative ?

Développement durable, conseils citoyens, plan local d'urbanisme, Agenda 21, schéma de cohérence territoriale... les élus se trouvent confrontés à des obligations, des contraintes qui intègrent bien souvent une phase de concertation obligatoire. Parallèlement, les citoyens, les acteurs économiques et les milieux associatifs sont demandeurs de formes innovantes et approfondies de participation. Face à cette volonté et à cette nécessité, les collectivités doivent engager des démarches participatives. C'est d'autant plus nécessaire que l'expérience montre que celles-ci permettent d'améliorer les projets municipaux mais aussi de faire partager un projet de développement territorial.

C'est pour cette raison qu'on assiste aujourd'hui à un développement de ce qu'on appelle les « villes participatives ». Des services « démocratie participative » apparaissent dans des collectivités, des « Chartes de démocratie locale » se mettent en place. La ville de Paris a même inauguré une plate-forme numérique de coconstruction de la ville intitulée « Madame la Maire, j'ai une idée » tandis que la loi du 21 février 2014 prévoit la constitution d'un « conseil citoyen » pour chaque quartier prioritaire de la politique de la ville. D'où vient cette tendance, et de quoi parle-t-on concrètement ?

La participation des citoyens n'est pas une nouveauté

Construire une ville participative répond à une attente des citoyens. Dans un contexte de crise de la représentation et de défiance à l'égard du pouvoir vertical traditionnel, cette ambition gagne même en acuité. L'histoire nous montre que les initiatives les plus marquantes ne sont pas les plus récentes.

La démocratie participative revendique naturellement l'héritage de la démocratie directe athénienne. L'agora était un lieu d'échanges, de délibération et de définition commune de l'avenir de la cité. L'exemple intéressant pour les villes date du Moyen-Âge. À compter des XI-XII^e siècles, la classe bourgeoise des villes européennes, singulièrement en France et en Italie, met progressivement en place les bases d'une société démocratique fondée sur l'élection de conseillers (consuls et échevins), de magistrats voire de gouvernements locaux aptes à exercer directement de larges fonctions sur leur territoire.

Les cahiers de doléances, le premier débat public ?

Toutefois, depuis le XIV^e siècle les cahiers de doléances donnent au Tiers État, l'illusion d'un droit de regard sur la conduite du royaume, en échange de l'acceptation quasi automatique d'un nouvel impôt. En 1789, le dispositif imaginé par la royauté quelques siècles plus tôt se retourne pourtant contre elle. Les États généraux de 1789 constituent le premier débat public grandeur nature de l'époque moderne.

La constitution de cahiers de doléances auprès d'une population majoritairement analphabète et disposant de peu de moyens de communication est un exercice particulièrement intéressant. Dans ce cadre, les citoyens donnent leur avis, leurs vœux sur les affaires du royaume. Cela a structuré une opposition latente... aboutissant à la Révolution française.

Après l'épisode révolutionnaire et ses tentatives de démocratie directe, la création de l'Empire ne favorise pas la prise en compte des attentes de chacun. Certes cette période s'appuie à plusieurs reprises sur des référendums, qui sont dans les faits des plébiscites. Comme quoi la réponse par oui ou non à une question apparaît dès cette époque comme bien éloignée d'une participation ouverte et constructive.

Une participation qui se cherche

Contrairement au souhait de certains révolutionnaires et notamment de l'abbé Sieyès, la Troisième République institutionnalise la division du travail politique. Cette professionnalisation de l'activité publique entraîne une distinction entre les élites politiques et le peuple qui se borne à une activité intermittente, limitée aux élections. Enfin, le choix du mandat représentatif (et non impératif) entérine quant à lui, une rupture entre les citoyens ordinaires et leurs représentants. La notabilisation du pouvoir local qui en découle est au nombre des griefs habituellement retenus contre la démocratie représentative classique.

La République gaullienne n'est pas participative par nature. Le profil militaire du Général, son parcours politique, la présidentialisation du régime sous la V^e République ne favorisent pas la mise en place de procédures participatives, surtout au niveau local.

Il n'empêche que son action politique ne se fait pas sans le peuple. La réintroduction des procédures référendaires donne l'occasion au pouvoir d'associer le peuple – ou plutôt de valider – les choix politiques marquants du régime. Mais le mode de fonctionnement gaulliste laisse peu de place à une coconstruction partagée de l'action publique.

La décentralisation favorise-t-elle la participation ?

La décentralisation lancée par les lois Defferre de 1982, renforce l'autonomie des collectivités territoriales et supprime la tutelle administrative jadis exercée par l'État sur les collectivités par le biais des préfetures. Le rapprochement du pouvoir avec les citoyens a laissé croire que la participation serait logiquement renforcée. Il n'en a rien été. Les collectivités n'ont pas cherché à démocratiser leur pouvoir et elles ont continué à l'exercer de manière verticale. En somme, la représentation s'est imposée contre la participation.

La dernière phase est celle dans laquelle nous vivons, nous agissons. Le renforcement des préoccupations environnementales aboutit à des dispositifs qui imposent d'informer, de concerter avant d'agir. La Déclaration de Rio en 1992, complétée par la Convention d'Aarhus en 1998, donne une force obligatoire à l'information des citoyens et à leur participation en matière environnementale. En France, la création de la Commission nationale du débat public (CNDP) par la loi Barnier en 1995 va dans ce sens.

La participation n'est pas une démarche naturelle dans le monde public. Les élus, une fois élus, peuvent et doivent décider. Les citoyens ont la possibilité tous les six ans de leur retirer leur mandat. Mais le monde bouge, les choses évoluent et la participation est devenue au fil des ans un élément important de l'action publique.



Nota

Aujourd'hui, le cadre démocratique a changé pour de multiples raisons :

- le droit : les obligations se sont renforcées dans ce domaine ;
- les citoyens : par individualisme mais aussi par citoyenneté, ils veulent être associés aux décisions municipales ;
- une expertise partagée : « la démocratie numérique » permet aux citoyens de s'informer très largement sur les sujets débattus. Les réunions publiques montrent que les citoyens sont de plus en plus informés et précis dans la présentation de leur position ;
- un enjeu politique : « le manque de concertation » est un argument classique dans l'opposition politique.

Des principes à connaître et intégrer

S'engager dans la construction d'une ville participative nécessite d'intégrer certains principes qui structurent cette démarche.

La concertation n'est pas une codécision

Se concerter, ce n'est pas seulement consulter, prendre un avis, mais c'est également « *projeter de concert* », construire ensemble. Or cette « coconstruction » n'est pas une « codécision ». Cette nuance est au cœur des difficultés soulevées par l'application des procédures participatives. La Charte de la concertation du ministère de l'Environnement le rappelle bien. La concertation vise à « *améliorer la participation du public à la conception des projets* ». L'objectif est d'accompagner la prise de « *la meilleure décision possible* ». Mais celle-ci repose sur l'autorité publique. La ville par sa décision, est responsable et s'engage sur la réalisation du projet. Cette définition a des effets non négligeables sur les démarches de concertation.

D'abord, parce que ce n'est pas la quantité des opinions émises qui prime, mais la pertinence de l'argumentation. Les débats mobilisent d'abord les citoyens qui, pour des raisons personnelles, des motivations civiques ou des préoccupations variées

s'opposent à la mise en œuvre d'un projet. Au-delà de la force de l'opposition, il faut d'abord étudier les raisons, les arguments et construire un échange entre les différentes parties prenantes. Le deuxième point est que celui qui décide, c'est celui qui s'engage financièrement et qui est responsable de la bonne fin du projet. La ville a une vision globale qui associe aussi bien l'utilité économique et sociale du projet, les conditions de sa réalisation, le montage et l'équilibre financier du dispositif.

Débat public sur la fusion des communes de Bois-Guillaume et Bihorel

Quand les villes de Bois-Guillaume et Bihorel en Seine-Maritime organisent un débat public sur leur fusion, elles mobilisent principalement... les opposants. Ceux-ci s'expriment fortement, une consultation donne même une majorité des votants contre le projet. Cela n'a pas empêché les villes de fusionner. Fallait-il alors « concerter » sur le sujet ? Cette phase a en tout cas été un moment d'échanges et d'information utiles pour tous. En revanche, un an plus tard, un recours a annulé la fusion... La commune nouvelle a de nouveau été séparée.

Intérêts particuliers et intérêt général

L'action publique repose sur le principe que l'intérêt général dépasse les intérêts particuliers, que l'État, les collectivités territoriales remplissent des missions de service public qui sont au-dessus des intérêts catégoriels qui s'expriment. Par nature, la concertation est l'expression des intérêts particuliers. La réalité est plus complexe. La difficulté dans un débat tient à la place que l'on accorde aux demandes individuelles qui peuvent très légitimement s'opposer à un projet en raison de conséquences négatives.

La difficile implantation des éoliennes

Le développement des énergies propres, tout le monde est pour. La baisse du CO₂, le développement des énergies renouvelables est un discours largement repris. Les citoyens sont favorables à l'implantation d'éoliennes... chez les autres. L'effet visuel, les craintes « sur le bruit »... ces inquiétudes se comprennent. L'action publique doit alors naviguer entre des principes publics et des réalités pratiques et personnelles. La concertation peut permettre aux uns de s'exprimer et aux autres d'argumenter et aux deux de mieux se comprendre.

Toucher tous ceux qui sont susceptibles d'être intéressés par le projet

La définition des publics que l'on souhaite associer à la démarche est un enjeu important dans la définition d'un projet participatif. Une concertation doit être élargie à tous ceux qui ont « un intérêt au projet », tous ceux « qui seront impactés de près ou de loin ».

Le public ne se limite pas aux habitants situés près du projet débattu. Les acteurs institutionnels et économiques concernés par la démarche doivent également être associés, dans le cas d'une rénovation urbaine par exemple. Ce projet va avoir un fort impact sur les déplacements et donc les transports. Un accroissement de population, c'est également un besoin complémentaire de services publics, de commerces de proximité. La Poste, la CCI, les chambres de métiers, l'éducation nationale, le syndicat des transports ont donc aussi un avis à donner sur la faisabilité du projet.

Toucher les utilisateurs d'une route

Une concertation sur un aménagement routier passe par l'information de l'ensemble des usagers de cette route. Ce qui, pour une route nationale ou internationale, n'est pas simple. Dans le cas du débat public sur l'enfouissement de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, la CPDP a utilisé le fichier des 150 000 abonnés de l'autoroute de l'Ouest. Un bon moyen de toucher les utilisateurs qui n'habitent donc pas sur le site. 30 (seulement) ont participé au débat en posant des questions par le coupon T qui leur a été adressé.

Faire participer ceux que l'on ne voit pas

Une des critiques régulièrement avancées à l'égard des processus de concertation est le manque de représentativité des publics présents. L'élargissement des publics est apparu comme une priorité inscrite dans 75 % des cahiers des charges d'AMO concertation de projet d'urbanisme réglementaire ou opérationnel en 2016. Cette volonté de faire participer « plus et mieux » structure la stratégie de renforcement de la participation citoyenne. Ainsi, le choix des outils et des dispositifs utilisés pour les démarches de concertation est guidé par leur capacité à mobiliser davantage et à toucher de nouveaux publics généralement absents des processus. Voici quelques exemples de dispositifs permettant d'élargir la participation.

Le premier d'entre eux consiste à aller chercher les publics là où ils se trouvent. La première réponse est de se déplacer vers les lieux de vie des habitants. Ces « info-mobiles », ou « stands itinérants » prennent place en pieds d'immeubles, sur des places publiques, aux sorties de RER ou sur les marchés, ou dans un bus dédié. Aucun de ces dispositifs ne garantit un parfait équilibre des profils des participants, mais ils tendent à faciliter l'accès à l'information d'une part et à l'expression d'un avis d'autre part.

Aéroport de Paris met en place une tente participative pour débattre du Terminal 4

Dans le cadre de la concertation menée par le Groupe ADP sur le projet de création d'un Terminal 4 à Paris-Charles-de-Gaulle, une démarche volontariste a été mise en place pour toucher l'ensemble des habitants des communes avoisinantes. L'idée était de toucher tous les habitants concernés pour ne pas limiter la participation des riverains aux seules associations mobilisées sur le projet. Une tente s'est déplacée dans plus de 20 lieux à proximité du site pour présenter le projet et faciliter l'expression de chacun durant la phase de concertation.

Parmi les autres « techniques » de mobilisation de ces publics, on peut citer le fait d'organiser une garderie pour les enfants lors des réunions publiques ou de prévoir un interprète pour les personnes ayant des difficultés à s'exprimer en français. Enfin, l'Île-de-France Mobilités, dans le cadre de la concertation menée pour l'aménagement de la gare de Saint-Denis en septembre 2017, a associé des artistes sur l'esplanade de la gare, pour aider les personnes peu à l'aise avec l'expression orale ou écrite à se projeter dans des futurs aménagements.

Une autre possibilité est de recruter un panel citoyen tiré au sort. Ce dispositif, bien connu des professionnels du marketing, est utilisé de plus en plus souvent. Il a en particulier été mis en place par la Commission nationale du débat public (CNDP) à l'occasion du débat public sur le Plan national de gestion des déchets radioactifs (2019). Baptisé Conférence de citoyens, ce débat a réuni une vingtaine de représentants de la société civile pendant trois week-ends. Si le nombre de participants est trop restreint pour pouvoir affirmer qu'une représentativité a été respectée, on veille à respecter la parité et à mélanger plusieurs tranches d'âge et de catégories socioprofessionnelles. Le levier de participation principal consiste à défrayer les participants et à former le groupe sur les enjeux du sujet grâce à la présence « *d'experts contradictoires* ». À l'issue des temps consacrés à la formation et au débat, les participants rédigent un « avis citoyen », représentatif des débats.

Enfin, la réalisation d'un micro-trottoir sur le thème du débat permet d'aller à la rencontre du public pour lui demander son avis et lui permettre de s'exprimer. L'atout de ce dispositif est que l'on peut utiliser un montage synthétique de ces images en ouverture de réunion ou sur le site internet dédié. Le risque est de présenter un support trop long qui n'intéressera qu'une faible part de la population. L'intérêt de ce dispositif est que l'on peut aller à la rencontre de publics éloignés en allant dans des quartiers difficiles. Ce dispositif permet en particulier d'associer des publics plus difficiles à toucher, nous pensons par exemple aux jeunes.



À consulter

Un reportage dans le centre de loisirs de la ville de Courbevoie, par exemple, a permis d'interroger et de faire réagir des élèves sur la vie dans leur école : <https://www.youtube.com/watch?v=ed1h4hXc9-E>